

Méthodologie : évaluation spéciale COVID de l'enquête sur le budget ouvert

Avec le début de la pandémie COVID-19 en 2020, causant un stress supplémentaire considérable aux systèmes de gestion des finances publiques à travers le monde, l'IBP a décidé de compléter l'[Enquête sur le budget ouvert](#) (OBS) 2021 par une évaluation rapide de la transparence, du contrôle et des opportunités de participation du public aux paquets de politiques fiscales d'urgence (PPF) introduits par les gouvernements entre le 1^{er} mars et le 30 septembre 2020. L'évaluation a couvert les 120 pays inclus dans la prochaine OBS 2021.

Cette évaluation accélérée a été réalisée au moyen d'un ensemble de 26 nouveaux indicateurs conçus pour refléter les normes et standards émergents en cours d'élaboration par divers organismes internationaux, notamment le Fonds monétaire international (FMI), l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI), l'Initiative mondiale pour la transparence fiscale (GIFT) et l'Open Contracting Partnership (OCP), entre autres. Ces indicateurs ont été affinés en collaboration avec les organisations internationales compétentes, notamment GIFT, le FMI, l'Initiative de développement de l'INTOSAI, l'OCP, la Banque mondiale et l'UNICEF, qui ont participé à une consultation en ligne et soumis des commentaires et d'autres contributions aux projets d'indicateurs. Avant d'être finalisé, le projet de questionnaire a été testé à la fois par des groupes de la société civile et des gouvernements au niveau des pays.

Couverture de l'évaluation

L'étude COVID - dénommée « module COVID » par l'équipe de recherche - a évalué la transparence, l'étendue de l'engagement du public et le contrôle des PPF introduits par les gouvernements en réponse à la pandémie COVID-19. L'expression « paquets de politiques fiscales d'urgence » désigne tout ensemble complet de mesures budgétaires, y compris les recettes, les dépenses et le financement et les dispositions institutionnelles connexes, adoptées par les gouvernements centraux pour répondre aux divers aspects de la crise de COVID-19. Ces mesures couvraient le soutien budgétaire direct, les mesures d'allègement fiscal et le soutien au crédit et à la liquidité. L'évaluation ne porte pas sur les réponses politiques par le biais de la politique monétaire, ni sur les réponses politiques des gouvernements infranationaux.

Pour centrer la recherche sur la période pendant laquelle les premières et les plus complètes séries de réponses gouvernementales ont été introduites, nous avons limité l'évaluation aux PPF adoptés par les gouvernements centraux entre le 1^{er} mars et le 30 septembre 2020. Si plus d'un PPF était introduit au cours de cette période, les chercheurs devaient sélectionner le plus grand paquet comme base de l'évaluation, ou celui qui était généralement considéré comme le plus important pour la réponse à une pandémie.

Limiter la couverture de l'évaluation à un ensemble spécifique et à une période spécifique restreint inévitablement la portée de nos conclusions, car les gouvernements ont peut-être choisi d'introduire plusieurs initiatives politiques plus petites à des moments différents plutôt qu'un seul ensemble plus complet, et peuvent avoir publié des informations importantes après la date limite de notre recherche. Néanmoins, nous sommes convaincus que notre approche permet une évaluation fiable des mécanismes de responsabilisation concernant les réponses de la politique budgétaire des gouvernements à la pandémie de COVID-19.

Processus de recherche

La recherche pour le module COVID a été menée en décembre 2020 et janvier 2021 par les chercheurs du pays qui travaillent également sur l'OBS 2021. Compte tenu de sa nature accélérée, le module COVID n'a pas été soumis aux examinateurs pairs. Cependant, toutes les réponses ont été examinées par l'IBP pour assurer la conformité avec la méthodologie et la comparabilité entre les pays, et tous les gouvernements ont été invités à soumettre leurs contributions à la partie 1 du questionnaire du module COVID.

Les chercheurs ont consulté des documents et des informations accessibles au public qui ont été publiés dans le cadre des procédures budgétaires normales, ainsi que ceux qui ont été publiés dans le cadre de processus et de procédures d'urgence distincts. Ces documents comprenaient des budgets supplémentaires, des décrets d'urgence, d'autres lois pertinentes, des portails en ligne, des rapports d'exécution budgétaire, des documents d'audit et d'autres publications gouvernementales pertinentes. Bien que pour être pris en compte pour cette évaluation le PPF ait dû être introduit avant le 30 septembre 2020, pour garantir une couverture adéquate des rapports de mise en œuvre, des documents et des informations sur la mise en œuvre du paquet ont été pris en compte s'ils étaient publiés avant le 31 décembre 2020.

Questions d'évaluation COVID et options de réponse

Le questionnaire du module COVID était structuré en quatre parties : un aperçu narratif des faits clés sur les PPF des gouvernements et trois ensembles d'indicateurs sur les aspects de la conception, de la mise en œuvre, du contrôle et de la participation du public de tels paquets.

Les 26 indicateurs des parties 2, 3 et 4 comprenaient une série d'options de réponse qui couvraient des types spécifiques de données ou d'informations que les gouvernements devraient publier, ou les mesures qu'ils devraient prendre, pour assurer un contrôle et une participation du public adéquates. Ces options de réponse étaient présentées sous la forme d'une série de « cases à cocher ». Les chercheurs ont évalué les options incluses dans les PPF des gouvernements et ont sélectionné toutes celles qui s'appliquaient ; si aucun n'était satisfait, la

case « aucune des réponses ci-dessus » était cochée. Les chercheurs ont été invités à fournir des citations et des informations détaillées pour expliquer et justifier leurs réponses.

Évaluation de la transparence, du contrôle et de la participation du public aux programmes d'urgence COVID

Pour mesurer la performance de chaque pays par rapport aux 26 indicateurs inclus dans l'évaluation, l'IBP a déterminé la part de « cases à cocher » sélectionnées pour chaque indicateur et a normalisé le résultat de chaque indicateur sur une échelle de 0 à 1 pour tenir compte du nombre différent de « cases à cocher » associées à chaque indicateur. Les catégories de performance ont été attribuées à chaque score comme suit :

Catégorie	Score
Minimal	0 à 0,20
Limité	0,21 à 0,40
Partiel	0,41 à 0,60
Adéquat	0,61 à 0,80
Substantiel	0,81 à 1,00

La décision de publier des catégories de performances plutôt que des scores était délibérée. Étant donné que l'évaluation comprend un nombre relativement restreint d'indicateurs basés sur des normes et standards émergents par rapport à des normes établies et étant donné que la nature accélérée de l'étude n'a pas permis un processus d'examen externe, l'IBP estime qu'il est plus approprié de publier des catégories de performance que des scores.

En outre, les scores des groupes d'indicateurs ont été calculés pour présenter des mesures de la transparence, du contrôle et de la participation des PPF des pays. Les scores pour les questions relatives à chaque sujet ont été moyennés, et chaque sujet a reçu une note distincte et une catégorie de performance a été attribuée. Les mesures globales ou les sujets évalués dans le cadre du module COVID comprennent les éléments suivants :

Sujet	Indicateurs
I. Transparence du paquet d'urgence	1 - 19
A. Introduction du paquet d'urgence	1 - 13
1. Informations budgétaires macroéconomiques et agrégées	1, 2
2. Informations sur les mesures politiques	3, 4, 5, 6
3. Informations sur les destinataires et les performances	7, 8, 9
4. Informations sur les sources de financement	10, 11, 12
5. Informations sur les fonds extrabudgétaires	13
B. Mise en œuvre du paquet d'urgence	14 - 19
1. Rapports sur l'exécution	14, 15, 16
2. Informations sur les fonds extrabudgétaires	17
3. Informations sur les achats	18, 19
II. Contrôle du paquet d'urgence	20 - 24
A. Rôle des législatures	20, 21, 22

B. Rôle des bureaux nationaux d'audit	23, 24
III. Participation du public aux paquets d'urgence	25, 26

ADDENDUM : Pour les questions 20, 21 et 22 sur le contrôle législatif, nous avons corrigé un problème méthodologique découlant du fait de ne pas avoir inclus « Aucune de ces réponses » parmi les options de réponse. Nous avons reclassé les pays selon que leurs paquets de politiques budgétaires d'urgence avaient été introduits par le biais d'un acte législatif ou d'un décret exécutif. Les pays qui ont utilisé des décrets exécutifs dans la plupart des cas ont complètement contourné leurs législatures et ont donc obtenu le score minimum aux questions 20 et 21, à moins que leurs législatures ne tiennent des votes ex post sur les mesures politiques introduites. Cinq pays (Qatar, Arabie saoudite, Sri Lanka, Venezuela et Yémen) n'ont pas été notés pour le contrôle législatif car ils n'avaient pas de législatures fonctionnelles pendant notre période d'évaluation.

En outre, les réponses à la question 21 ont reçu un « score inversé », ce qui a donné un meilleur score aux pays qui ont adopté moins de procédures « accélérées » qui ont limité le contrôle législatif pendant la crise.

Informations complémentaires

Cette annexe présente une description de base de la méthodologie utilisée pour l'évaluation OBS COVID. Pour plus de détails sur tout aspect de la méthodologie, veuillez contacter l'IBP à info@internationalbudget.org.